Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20261119-202647-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 novembre 2026

Délibération n° 2026-47

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	17	19

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 10.11.2026
DATE D'AFFICHAGE : 20.11.2026

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-six, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Thierry MARCHAL, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Daniel LE SAINT qui avait donné pouvoir à André PERON, Georges PROVOST qui avait donné pouvoir à Nicole CRENN.

M. Michel BRETON a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION PACTE FINISTERE VOLET 1 2027

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de solliciter le Conseil Départemental du Finistère pour le financement des projets communaux prévus en 2027. Il s'agit :

- Des travaux d'extension de la maison de santé (2ème tranche)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite le Conseil Départemental du Finistère pour le financement de ces travaux dans le cadre du pacte Finistère 2030 (volet 1).

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Thierry MARCHAL.

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE SIZUN (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.